

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 26
DU 20 DÉCEMBRE 2024**

(article L.2121-25 du Code Général des
Collectivités Territoriales)

2024-1280 FLERS – QUARTIER DES CLOSETS – ESPACES PUBLICS – PARCELLES CX 32, CX 68, CX 79 A 81– CESSION A LA VILLE DE FLERS

Le Conseil :

- DECIDE** la cession amiable des terrains cadastrés CX 32, 68 et CX 79 à 81 dans les conditions décrites à la ville de Flers.
- AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié à intervenir avec la commune, dans les conditions décrites, en l'étude de Maître Chaix-Champetier.
- PRECISE** que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de Flers Agglo.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1281 CAUE – CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT EN 2025 – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT

Le Conseil :

- DECIDE** de confier au CAUE les missions décrites pour 2025.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'accompagnement avec le CAUE.
- IMPUTE** la dépense à l'article 6228 pour un montant de 10.000 € avec un premier versement de 5.000 € à la signature de la convention et le solde à la remise du rapport d'activités du CAUE.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1282 SAINT GEORGES DES GROSEILLERS – LOTISSEMENT RAINETTE – PARCELLE AP 268 (FONDS SERVANT) – CONVENTION DE PASSAGE AVEC FLERS AGGLO

Le Conseil :

- DECIDE** de concéder une servitude de passage de canalisation d'eaux pluviales sur le fonds servants, propriété de Flers Agglo cadastrée AP 268 telle que décrite.
- AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié portant création de ladite servitude à intervenir en l'étude du notaire de l'aménageur, dans les conditions décrites.
- PRECISE** que les frais d'acte sont à la charge de l'aménageur.
- AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de passage à intervenir, dans l'attente de la régularisation de l'acte notarié

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1283 DIRECTION DE L'AMENAGEMENT – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2025 – ACTUALISATION

Le Conseil :

- ADOPTE** les tarifs communautaires tels que répertoriés dans le document avec effet au 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1284 ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DES COPROPRIETES – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ADIL DE L'ORNE – 2025

Le Conseil :

- CONFIE** à l'ADIL de l'Orne les missions énumérées pour l'année 2025.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'ADIL.
- S'ENGAGE** à inscrire au BP 2025 les crédits nécessaires pour l'année 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1285 FLERS – ZI LA CROCHERE – ABROGATION DE LA DELIBERATION DE CESSION DE PARCELLE – CW 74 B – ENTREPRISE CHATELAIS COUVERTURE CHARPENTE

Le Conseil :

- DECIDE** d'abroger la délibération n° 2023-941 du 12 octobre 2023 et d'annuler l'autorisation de cession amiable de la parcelle à l'entreprise CHATELAIS.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1286 DIRECTION DE LA PROMOTION ET DE L'ANIMATION DU TERRITOIRE – TOURISME – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2025 – ACTUALISATION

Le Conseil :

- ADOPTE** les tarifs communautaires tels que répertoriés dans le document avec effet au 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1287 PRESTATIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UN DEPOT DE BUS – ENGAGEMENT DE COMMANDE AVEC LA CATP (CENTRALE D'ACHAT DES TRANSPORTS PUBLICS) – SIGNATURE

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président à recourir à la CATP (Centrale d'Achat du Transport Public) afin de conclure le marché subséquent pour le lot 2 relatif à la réalisation d'une étude portant sur la faisabilité de l'aménagement et la construction d'un dépôt bus au lieu-dit « Le Jardinnet » à la Selle La Forge.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'engagement de commande ainsi que les Conditions Particulières d'Exécution (CPE) avec la CATP.
- AUTORISE** la CATP à signer le marché subséquent mentionné pour le compte de Flers Agglo.
- PRECISE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget annexe Transport 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1288 SUBVENTION 2025 – ASSOCIATION RAVE – ATTRIBUTION D'UNE AVANCE

Le Conseil :

- VOTE** une avance sur subvention de 4.000 €, à valoir sur la subvention définitive 2025, à l'association RAVE pour le fonctionnement de l'association.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1289 SUBVENTION 2025 – ASSOCIATION ORNENBULLE – ATTRIBUTION

Le Conseil :

VOTE une subvention de 4.000 € à l'association Ornenbulle pour l'organisation de la Fête de la BD 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1290 NORMANDIE LIVRE ET LECTURE – SUBVENTION – OPERATION DE SIGNALLEMENT DES COLLECTIONS – MEDIATHEQUE DE FLERS

Le Conseil :

VOTE une subvention de 3.850 € à verser à Normandie Livre&Lecture pour la mise en œuvre du projet décrit.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1291 FESTIVAL « RACONT'ARTS » 2024 – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SPECTACLES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition exposée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1292 DIRECTION DE LA CULTURE – POLES CULTURELS – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2025 – ACTUALISATION

Le Conseil :

ADOPTE les tarifs communautaires tels que répertoriés dans le document avec effet au 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1293 RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil :

PREND ACTE du RPQS Assainissement Collectif 2023 qui concerne l'ensemble des communes du territoire de Flers Agglo.

CERTIFIÉ CONFORME.

2024-1294 RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil :

PREND ACTE du RPQS Assainissement Non Collectif 2023 qui concerne l'ensemble des communes du territoire de Flers Agglo.

CERTIFIÉ CONFORME.

2024-1295 REGLEMENT DE SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – MODIFICATIONS

Le Conseil :

- APPROUVE** les modifications du règlement d'Assainissement Non Collectif décrites.
- ADOpte** le nouveau règlement d'Assainissement Non Collectif modifié présenté avec date d'effet au 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1296 ATHIS VAL DE ROUVRE – RESEAU D'ASSAINISSEMENT – POSTE DE REFOULEMENT – PARCELLE AE 71 – ACQUISITION

Le Conseil :

- DECIDE** l'acquisition amiable du terrain cadastré AE 71, dans les conditions décrites.
- AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude de Maître HENNEGRAVE, notaire du vendeur, dans les conditions décrites.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1297 EAUX USEES – TRANSFERT DES EFFLUENTS DE CHANU A LA STATION D'EPURATION DU LANDIS – TRAITEMENT – FIXATION DU PRIX – CONVENTION

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention spéciale de déversement des eaux usées avec la communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1298 BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT – TARIFS ET REDEVANCES AGENCES DE L'EAU 2025

Le Conseil :

- FIXE** les tarifs d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif applicables pour l'année 2025, conformément aux tableaux.
- FIXE** à 0,017 €/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » à répercuter sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.
- FIXE** à 0,0267 €/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » à répercuter sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1299 BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT – TRAVAUX ET PRESTATIONS – TARIFS 2025

Le Conseil :

- FIXE** les tarifs de travaux, de prestations et de prestations spécifiques d'eau, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif applicables pour l'année 2025, conformément aux bordereaux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1300 RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – EAU POTABLE

Le Conseil :

PREND ACTE du RPQS 2023 qui concerne l'Eau potable qui concerne Aubusson, Berjou, Caligny, Cerisy Belle Etoile, Flers, La Bazouque, La Chapelle Biche, La Chapelle au Moine, La Lande Patry, La Selle La Forge, Landisacq, Landigou, Montilly sur Noireau, Saint Clair de Halouze, Saint Georges des Groseillers, Saint Paul, Saint Pierre du Regard, Banvou, Bellou en Houlme, La Coulonche, Dompierre, Echalou, La Ferrière aux Etangs, Le Châtellier, Les Monts d'Andaine, Messei, Saint André de Messei et la commune déléguée de La Ferté Macé.

CERTIFIÉ CONFORME.

2024-1301 EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE 2023

Le Conseil :

PREND ACTE du rapport d'activité 2023 de VEOLIA EAU pour la commune déléguée de la Ferté Macé et l'ex SIAEP de la région de Messei (hormis Champsecret et Saint Bômer les Forges).

CERTIFIÉ CONFORME.

2024-1302 ADDUCTION D'EAU POTABLE – FUITE SUR RESEAU – SAINT-GEORGES-DES-GROSEILLERS – INDEMNISATION POUR PERTES DE RECOLTE SUR PARCELLE AE255

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à verser les indemnités mentionnées à Monsieur FOYER Laurent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1303 BARRAGE DE LA VISANCE – CONVENTION SAFER – FIN DE CONVENTIONNEMENT ET RETROCESSION

Le Conseil :

DECIDE l'acquisition des terrains listés, dans les conditions décrites.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude de Maître HENNEGRAVE, notaire de la SAFER, dans les conditions décrites.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1304 CENTRE AQUATIQUE CAPFL'O – AIDE AU BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (BNSSA)

Le Conseil :

APPROUVE le projet de mise en place de l'aide à la formation BNSSA à titre expérimental pour 2025 et 2026.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dispositif.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1305 GOLF CLUB FLERS LE HOULME – MISE A DISPOSITION DE 2 VEHICULES ELECTRIQUES – CONVENTION – AVENANT N° 1

Le Conseil :

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des véhicules électriques au Golf Club Flers Le Houleme.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à cette convention

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1306 DIRECTION DE LA PROMOTION ET DE L'ANIMATION DU TERRITOIRE – EQUIPEMENTS SPORTIFS – CENTRE AQUATIQUE CAPFL'O – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2025 – ACTUALISATION

Le Conseil :

ADOPTE les tarifs communautaires tels que répertoriés dans le document avec effet au 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1307 DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES SPORTS – EQUIPEMENTS SPORTIFS – GOLF FLERS LE HOULME – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2025 – ACTUALISATION

Le Conseil :

ADOPTE les tarifs communautaires tels que répertoriés dans le document avec effet au 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1308 CONTRAT DE VILLE – CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES (TFPB)

Le Conseil :

APPROUVE la signature de la nouvelle convention d'abattement TFPB s'inscrivant dans le cadre du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents à la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1309 VERSEMENT D'UNE AVANCE DE SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION ASTI

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à faire usage de la procédure d'avance pour l'association citée.

PROCEDE au versement de l'avance de subvention.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**2024-1310 DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL – COHESION SOCIALE – TARIFS
AU 1^{ER} JANVIER 2025 – ACTUALISATION**

Le Conseil :

ADOPTE les tarifs communautaires tels que répertoriés dans le document avec effet au 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1311 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le Conseil :

PREND ACTE de la tenue du DOB 2025 et de l'existence du rapport.

CERTIFIÉ CONFORME.

**2024-1312 BUDGET PRIMITIF 2025 – OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS DE
DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le Conseil :

AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du budget général et des budgets annexes eau, assainissement et transport à hauteur des montants indiqués.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1313 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE MAISONS MEDICALES

Le Conseil :

AUTORISE le versement d'une subvention maximale de 180.000 € pour le budget Maisons médicales.

PRECISE que les crédits sont prévus au BP 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**2024-1314 REMBOURSEMENT DE FRAIS DU BP GENERAL AU BP MAISONS MEDICALES LIES
A L'ENTRETIEN DE LOCAUX**

Le Conseil :

APPROUVE le remboursement des frais liés à l'entretien des locaux réglés par Flers Agglo auprès du Budget annexe Maisons médicales au vu d'un état récapitulatif.

PRECISE que les crédits sont prévus au BP Maisons médicales.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1315 CREANCES ETEINTES – BUDGETS GENERAL ET ANNEXES

Le Conseil :

DECIDE d'admettre en créances éteintes les titres de recettes selon les états* transmis par le Trésorier dont le montant global est indiqué.

DIT que les crédits seront prévus par décision modificative.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1316 BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE 3

Le Conseil :

VOTE les opérations budgétaires décrites au tableau et qui figureront au budget général 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1317 BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE 3

Le Conseil :

VOTE les opérations budgétaires décrites au tableau et qui figureront au budget EAU 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1318 BUDGET TRANSPORT – DECISION MODIFICATIVE 2

Le Conseil :

VOTE les opérations budgétaires décrites au tableau et qui figureront au budget Transports 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1319 BUDGET MAISONS MEDICALES – DECISION MODIFICATIVE 2

Le Conseil :

VOTE les opérations budgétaires décrites au tableau et qui figureront au budget Maisons médicales 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1320 GARAGE MOREL – REGULARISATION COMPTABLE

Le Conseil :

AUTORISE la régularisation comptable liée à l'opération - Garage Morel - en validant le transfert de la somme de 6.583,64 € correspondant au remboursement de la part capital réglée avant le 1^{er} janvier 2017 par ladite entreprise.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1321 LOGISSIA – REHABILITATION DE 24 LOGEMENTS – FLERS – PONT FERON – GARANTIE D’EMPRUNT

Le Conseil :

APPROUVE

la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % d'un prêt de 700.000 € pour la réhabilitation de 24 logements à Flers.

Article 1 : L'assemblée délibérante de Flers Agglo accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 700.000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 164 076 constitué de 2 lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 350.000 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1322 LOGISSIA – REHABILITATION DE 112 LOGEMENTS – FLERS – ALLEE DES PIERRES PRECIEUSES – GARANTIE D’EMPRUNT

Le Conseil :

APPROUVE

la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % d'un prêt de 1.200.000 € pour la réhabilitation de 112 logements à Flers.

Article 1 : L'assemblée délibérante de Flers Agglo accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2.400.000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 164 429 constitué de 2 lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1.200.000 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1323 PERSONNELS – EMPLOIS PERMANENTS – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION 2024-05

Le Conseil :

- MODIFIE** le tableau des effectifs dans les conditions exposées.
- PREND** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants.
- PREVOIT** que dans le respect des règles de droit en la matière, et en cas d'échec au recrutement d'un fonctionnaire, les postes permanents peuvent être occupés par des contractuels dans les mêmes conditions d'emplois et de niveau de rémunération que fixées à la création du poste, sauf délibération particulière.
- PRECISE** qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions de postes qui constituent une opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération annuelle prise après avis du Comité Social Territorial.
- PREVOIT** une actualisation des conventions de mutualisation dans les sens des dispositions décrites.
- AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes administratifs et les conventions nécessaires à la mise en œuvre des présentes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1324 PERSONNELS – SUPPRESSIONS DE POSTES VACANTS DEVENUS SANS OBJET – OPERATIONS D'ORDRE 2024 – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION 2024-06

Le Conseil :

- SUPPRIME** du tableau des effectifs les emplois non pourvus visés et devenus sans objet.
- RAPPELLE** que ces suppressions ne constituent que de simples opérations d'ordre à effet du 31 décembre 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1325 PERSONNELS – DISPOSITIF DES POSTES RELAIS – MODIFICATIF AU 01.01.2025

Le Conseil :

- MODIFIE** le tableau des effectifs dans les conditions exposées.
- PREND** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants.
- AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les conventions prises dans le cadre de la mise en œuvre des Postes Relais au bénéfice des agents dont la situation le nécessiterait.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1326 PERSONNELS – REGLEMENT INTERIEUR DE SECURITE – ACTUALISATION AU 01.01.2025

Le Conseil :

- ADOPTE** les modifications du règlement intérieur de sécurité à effet du 01.01.2025.
- CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, de sa mise en œuvre.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1327 PERSONNELS – PROTOCOLE COMMUN RELATIF AU TEMPS DE TRAVAIL – ACTUALISATION 2025-01

Le Conseil :

- DECIDE** l'actualisation et l'intégration au protocole commun relatif au temps de travail des personnels territoriaux de la Communauté d'Agglomération Flers Agglo et de la Ville de FLERS, des modalités présentées, y compris l'annexe ASA.
- CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, de la mise en œuvre des dispositions pratiques de cette refonte applicable à partir du 01/01/2025.
- PRECISE** que le document est présenté dans les mêmes termes auprès du conseil municipal de la ville de Flers, en raison de l'organigramme commun et le cadre de la mutualisation des services.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1328 PERSONNELS – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – VOLET PREVOYANCE – ACTUALISATION AU 01/01/2025

Le Conseil :

- ACCORDE** sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».
- ACTUALISE** les montants de participations financières à la protection sociale complémentaires des agents selon le tableau détaillé.
- AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte permettant sa mise en œuvre.
- INSCRIT** au budget les crédits nécessaires.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1329 PERSONNELS – REGIME INDEMNITAIRE COMMUN FLERS AGGLO-VILLE DE FLERS – ACTUALISATION AU 01.01.2025

Le Conseil :

- APPORTE** au dispositif relatif au régime indemnitaire commun des personnels territoriaux de Flers Agglo et de la Ville de Flers, les modifications exposées en précisant que les autres dispositions relatives au RIFSEEP restent inchangées.
- CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, de la mise en œuvre des dispositions pratiques de ces dispositions applicables au 1^{er} janvier 2025.
- PRECISE** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits chaque année au budget.
- PREND ACTE** du fait que le Conseil de la Ville de Flers est saisi de cette même question, dans la mesure où le régime indemnitaire a été construit conjointement par les deux collectivités, afin de disposer d'un protocole toujours parfaitement actualisé.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1330 RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE LA COLLECTIVITE 2023 – PRESENTATION ET AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le Conseil :

PREND CONNAISSANCE du rapport social unique 2023 et de sa synthèse,

PREND ACTE de l'avis du comité social territorial sur le rapport social unique 2023.

CERTIFIÉ CONFORME.

2024-1331 TE61 – CONVENTION POUR LA GESTION ET LA MAITRISE DE L'ENERGIE AVEC LA MISSION D'ECONOME DE FLUX

Le Conseil :

APPROUVE les termes de la convention dite pour la gestion et la maîtrise de l'énergie avec la mission d'économe de flux.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention, ainsi que tout document administratif et financier rendu nécessaire à l'exécution de la mission d'économe de flux.

DECIDE de s'engager à exécuter la convention.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1332 MARCHÉ DE VERIFICATION ET CONTROLES PERIODIQUES – LOT 9 : CONTROLE DU RADON

Le Conseil :

PREND ACTE du changement d'attributaire pour le lot 9 « contrôle du radon » dans le cadre du marché de vérifications et contrôles périodiques des équipements techniques.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché avec la société désignée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1333 MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATION D'ASSURANCE – FLOTTE AUTOMOBILE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

ATTRIBUE le marché au groupement d'entreprise « CABINET ASSURANCES SECURITE / AXA France » dans les conditions mentionnées.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché et les actes correspondants.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1334 NOMENCLATURE DES MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES ET SERVICES – MISE A JOUR

Le Conseil :

ADOPTE la nomenclature des marchés publics de fournitures et services.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1335 ENTREE DE VILLE LA SELLE LA FORGE – EFFACEMENT DE RESEAUX – CONVENTIONS LOCALES POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE ORANGE ETABLIS SUR SUPPORTS COMMUNS AVEC LES RESEAUX PUBLICS AERIENS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE – TRANCHE 1 ET TRANCHE 2

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec Orange les conventions.

PRECISE que les crédits seront inscrits au BP 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1336 DIRECTION DES ESPACES PUBLICS – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2025 – ACTUALISATION

Le Conseil :

ADOPTE les tarifs communautaires tels que répertoriés dans le document avec effet au 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1337 DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – NUMERIQUE – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2025 – ACTUALISATION

Le Conseil :

ADOPTE les tarifs communautaires tels que répertoriés dans le document avec effet au 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1338 CONSEIL COMMUNAUTAIRE – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024 – APPROBATION

Le Conseil :

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Communautaire du 10 octobre 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1339 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil :

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Président ou son représentant et listées.

CERTIFIÉ CONFORME.

2024-1340 CONSEILLER COMMUNAUTAIRE – INSTALLATION – COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES – CONSTITUTION – MODIFICATION N° 5

Le Conseil :

INSTALLE Monsieur Jacques DUPERRON dans ses fonctions de conseiller communautaire.

DESIGNE la commission communautaire au sein de laquelle Monsieur Jacques DUPERRON sera appelé à siéger.

Monsieur Jacques DUPERRON est appelé à siéger dans l'ensemble 4 – Commission Economie.

APPROUVE la composition de chaque commission suivant le tableau.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1341 ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT SUITE DEMISSION

Le Conseil :

ELIT un 3^{ème} Vice-Président de Flers Agglo chargé de la Transition, du Développement Durable et de l'Environnement.

Il est procédé à l'élection du Vice-Président par scrutin secret qui donne le résultat suivant :

| Poste | Tour | Bulletins trouvés dans l'urne | Blancs | Nuls | Exprimés | Majorité absolue | Noms | Suffrages |
|---------------------------------|------|-------------------------------|--------|------|----------|------------------|------------------|-----------|
| 3 ^{ème} Vice-Président | 1 | 57 | 2 | 0 | 55 | 39 | Annette HAMMELIN | 55 |

EN CONSEQUENCE, EST ELUE :

- 3^{ème} Vice-Présidente chargée de la Transition, du Développement Durable et de l'Environnement : **Annette HAMMELIN**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1342 POLITIQUE HANDICAP MUTUALISEE VILLE DE FLERS ET FLERS AGGLO – CONVENTION AVEC LE FOND D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHP) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

VALIDE le projet de politique handicap mutualisée Ville de Flers et Flers Agglo qui doit débiter au 1^{er} janvier 2025.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte permettant sa mise en œuvre et notamment la convention.

CONSIDERE que la convention est établie pour une durée de 3 ans et n'est pas tacitement renouvelable.

INSCRIT au budget les crédits nécessaires en recettes et en dépenses.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1343 REPRESENTATIONS PERMANENTES – ENTENTE ENTRE DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO, INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU ET FLERS AGGLO – DESIGNATION – MODIFICATION SUITE DEMISSION

Le Conseil :

DESIGNE un membre de Flers Agglo, en remplacement de Monsieur Omar AYAD, démissionnaire de ses fonctions de conseiller communautaire, qui siègera à la commission spéciale et formera avec les autres représentants de Flers Agglo, ainsi que ceux désignés par Domfront Tinchebray INTERCO et l'Intercom de la Vire au Noireau, la conférence en charge du suivi des actions de l'entente.

Est élue par 56 voix sur 56 suffrages exprimés :

| NOM | PRENOM |
|----------|---------|
| HAMMELIN | Annette |

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1344 REPRESENTATIONS PERMANENTES – ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DE RESTAURATION DE LA HAUTE ROUVRE ET FLERS AGGLO – DESIGNATION – MODIFICATION SUITE DEMISSION

Le Conseil :

DESIGNE un membre de Flers Agglo, en remplacement de Monsieur Omar AYAD, démissionnaire de ses fonctions de conseiller communautaire, qui siègera à la commission spéciale et formera avec les autres représentants de Flers Agglo, ainsi que ceux désignés par le Syndicat de la Rouvre, la conférence en charge du suivi des actions de l'entente.

Est élue par 56 voix sur 56 suffrages exprimés :

| NOM | PRENOM |
|----------|---------|
| HAMMELIN | Annette |

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1345 REPRESENTATIONS PERMANENTES – ENTENTE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE PASSAIS, DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE MAYENNAIS, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT SAINT MICHEL NORMANDIE ET FLERS AGGLO – DESIGNATION – MODIFICATION SUITE DEMISSION

Le Conseil :

DESIGNE un membre de Flers Agglo, en remplacement de Monsieur Omar AYAD, démissionnaire de ses fonctions de conseiller communautaire, qui siègera à la commission spéciale et formera avec les autres représentants de Flers Agglo, ainsi que ceux désignés par la Communauté de Communes Andaine Passais, Domfront Tinchebray Interco, la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie la conférence en charge du suivi des actions.

Est élue par 56 voix sur 56 suffrages exprimés :

| NOM | PRENOM |
|----------|---------|
| HAMMELIN | Annette |

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**2024-1346 REPRESENTATIONS PERMANENTES – PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE
MAINE – DESIGNATION – MODIFICATION SUITE DEMISSION**

Le Conseil :

ELIT le représentant de Flers Agglo qui siègera au Parc Naturel Régional Normandie
Maine.

Est élue par 56 voix sur 56 suffrages exprimés :

| NOM | PRENOM |
|----------|---------|
| HAMMELIN | Annette |

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**2024-1347 REPRESENTATIONS PERMANENTES – UNION REGIONALE DES COLLECTIVITES
FORESTIERES DE NORMANDIE – DESIGNATION – MODIFICATION SUITE
DEMISSION**

Le Conseil :

DESIGNE l' élu référent forêt-bois de Flers Agglo qui sera l'interlocuteur de la collectivité
auprès de l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie.

Est élue par 56 voix sur 56 suffrages exprimés :

| NOM | PRENOM |
|----------|---------|
| HAMMELIN | Annette |

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**2024-1348 REPRESENTATIONS PERMANENTES – SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU –
DESIGNATION – MODIFICATION SUITE DEMISSION**

Le Conseil :

ELIT un délégué titulaire de Flers Agglo et son suppléant au sein du Syndicat
Départemental de l'Eau suite à la démission de Monsieur Omar AYAD de ses
fonctions de conseiller communautaire.

Est élue par 56 voix sur 56 suffrages exprimés :

| NOM | PRENOM |
|----------|---------|
| HAMMELIN | Annette |

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1349 REPRESENTATIONS PERMANENTES – SIAEP DU HOULME – DESIGNATION – MODIFICATION SUITE DEMISSION

Le Conseil :

ELIT un délégué suppléant de la communauté d'agglomération Flers Agglo au sein du SIAEP du Houleme en remplacement de Monsieur Omar AYAD.

Est élu par 56 voix sur 56 suffrages exprimés : Monsieur Didier DELAPORTE.

PREND ACTE qu'en conséquence les délégués de Flers Agglo au sein du SIAEP du Houleme sont les suivants :

| TITULAIRES | | | SUPPLEANTS | | |
|------------|-----------|--------------|------------|------------|------------|
| 1. | Yves | GOASDOUE | 1. | Didier | VIECELI |
| 2. | Vincent | BEAUMONT | 2. | Bernard | MESENGE |
| 3. | Annette | HAMMELIN | 3. | Jean-Marie | DELANGE |
| 4. | Alain | LANGE | 4. | Gérard | BERNET |
| 5. | Jacky | ALLEAU | 5. | Jean-Marie | GAUDIN |
| 6. | Marc | SIMON | 6. | Jacky | LECOQ |
| 7. | Thierry | RAUX | 7. | Claude | GASNIER |
| 8. | Didier | LANGLIN | 8. | Jean-Marie | POTHE |
| 9. | Gilles | RABACHE | 9. | Kévin | LEGEAY |
| 10. | Gérard | PIERRE | 10. | Didier | DELAPORTE |
| 11. | Bruno | AUVRAY | 11. | Daniel | BIGEON |
| 12. | Véronique | NOEL | 12. | Michèle | GUICHETEAU |
| 13. | Jacques | FORTIS | | | |
| 14. | Xavier | DE SAINT POL | | | |
| 15. | Jean-Luc | LEPORTIER | | | |
| 16. | Eliane | DENIAUX | | | |
| 17. | Jérémy | PREVOST | | | |

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1350 REPRESENTATIONS PERMANENTES – SIE D'ANDAINE – DESIGNATION – MODIFICATION SUITE DEMISSION

Le Conseil :

ELIT un délégué suppléant de la communauté d'agglomération Flers Agglo au sein du SIE d'Andaine en remplacement de Monsieur Omar AYAD.

Est élue par 56 voix sur 56 suffrages exprimés :

| NOM | PRENOM |
|----------|---------|
| HAMMELIN | Annette |

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1351 REPRESENTATIONS PERMANENTES – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION FLERS-CONDE – DESIGNATION – MODIFICATION SUITE DEMISSION

Le Conseil :

ELIT un délégué de la communauté d'agglomération Flers Agglo au S.I.R.TO.M. en remplacement de Monsieur Omar AYAD.

Est élue par 56 voix sur 56 suffrages exprimés :

| NOM | PRENOM |
|----------|---------|
| HAMMELIN | Annette |

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1352 REPRESENTATIONS PERMANENTES – POLE METROPOLITAIN RESEAU OUEST NORMAND – DESIGNATION – MODIFICATION SUITE DEMISSION

Le Conseil :

ELIT un délégué suppléant pour siéger au comité syndical du Pôle Métropolitain réseau ouest Normand suite à la démission de Monsieur Omar AYAD.

Est élu par 56 voix sur 56 suffrages exprimés :

| NOM | PRENOM |
|----------|--------|
| BORDERIE | Hervé |

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1353 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DU CREMATORIUM DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FLERS AGGLO – SOCIETE DEDIEE – CREATION – AVENANT N° 1

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public portant transfert du contrat de délégation de service public pour la conception, la construction, la gestion et l'exploitation du crématorium du groupement composé de la société SAS Maison GUERIN et de la SAS Société Nouvelle de Crémation vers la SAS CREMATORIUM DU BOCAGE qui devient titulaire du contrat.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-1354 INSERTION, FORMATION, EMPLOI – SUBVENTIONS 2025 – VERSEMENT D'UNE AVANCE

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à faire usage de la procédure d'avance pour l'association Oxy-jeunes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.